

d'ignorants thésauriseurs laissent trop souvent dormir sans utilisation. Lorsque les temps sont prospères, ces fortunes s'accroissent chaque année des bénéfices nets que produisent les diverses industries, ou des économies que les capitaux autrement engagés réalisent sur leurs revenus. Pour éviter des déplacements qui ne seraient pas sans danger, il faut prendre garde que les capitaux nécessaires pour la constitution de grandes compagnies industrielles soient dans une proportion rationnelle avec la masse probable des capitaux flottants. Il est certainement plus facile d'exprimer la nécessité de cette proportion que d'en indiquer les termes. Le statisticien le plus habile aurait de la peine à présenter sur ce point des évaluations dont l'exactitude fût incontestable. Il suffit, d'ailleurs, de mettre en relief cette nécessité pour en faire reconnaître l'importance et pour conduire à cette conclusion que, moins on demandera de capitaux aux fortunes privées, plus on sera certain de maintenir dans un juste équilibre les ressources que ces fortunes mettent au service des industries exploitées par le pays.

Le crédit public se trouverait aussi intéressé dans cette question grave. Le capital social des compagnies industrielles est ordinairement représenté par des actions de 500 fr. chacune. Toutes ces actions ne restent pas immobiles entre les mains de leurs souscripteurs primitifs ; une grande partie flotte constamment sur les divers marchés où elles sollicitent et occupent une certaine quantité des capitaux disponibles. Il est évident que plus le nombre de ces valeurs de bourse sera considérable, plus elles feront aux fonds publics une concurrence capable de comprimer leur essor et de détourner d'eux les capitaux. Les effets de cette concurrence se feraient sentir d'une manière plus fâcheuse si quelque circonstance imprévue plaçait l'État dans l'obligation de contracter un emprunt. Les conditions d'une telle opération seraient